

# Compte rendu de séance du conseil municipal de la commune D'EAUX-PUISEAUX

## Séance du 1<sup>er</sup> avril 2021

Le 1<sup>er</sup> avril deux mil vingt et un, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> Avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'EAUX PUISEAUX sous la présidence de Monsieur Christophe Louault, Maire.

Présents : Christophe Louault, Pierre Jacquet, Aurélien Raoult, Yves PHILIPPE, Théo Hotte, Michèle Corniaux, Fabienne Kucharski, Philippe Chanal, Ysabel PLUSQUELLEC, Laurent MATHIRON.

Pouvoir : de Catherine POURTIER donné à Ysabel PLUSQUELLEC

Secrétaire de séance : Michèle Corniaux

1. Approbation du dernier compte-rendu du dernier conseil municipal,

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le dernier compte-rendu du dernier conseil municipal.

2. Renouvellement de l'adhésion à la certification forestière PEFC pour 5 années

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de renouveler son adhésion au PEFC pour 5 années.

3. Transfert des compétences Urbanisme et Mobilité à la communauté de communes du Chaourçois et Val d'Armance

A- Suite à l'application de la loi ALUR, M. le maire expose que les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal S'OPPOSE au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance

B- La Communauté de Communes a décidé de laisser à la Région l'exercice des services réguliers de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le

ressort de son périmètre, elle souhaite cependant conserver la compétence d'organisation de la mobilité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal AUTORISE le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité à la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche.

#### 4. Rapport de gestion de la Spl-Xdémat

Le Conseil municipal, après examen, DECIDE à l'unanimité d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration de la SPL-Xdémat.

#### 5. Participation à la restauration intérieure du Puisotin

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à 10 voix pour et 1 abstention, de faire bénéficier aux gérants du Puisotin d'une annulation de deux loyers pour les aider dans leur démarche de restauration de la salle du restaurant.

Dans le contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid19, le conseil municipal s'interroge sur la possibilité de faire ouvrir uniquement le point poste dans l'attente de la réouverture de l'ensemble de l'établissement, afin d'apporter un service attendu par la population.

#### 6. Tarifs de l'eau

Au vu de l'augmentation du coût des travaux d'entretien et d'amélioration du réseau d'eau, et des obligations réglementaires telles que les changements de compteurs, les modifications des branchements en plomb, les contrôles qualité, et après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité l'augmentation du tarif de l'eau suivante :

A compter de la prochaine campagne de relève des compteurs d'eau, à savoir juillet 2021, le prix de l'eau au mètre cube passera de 1,37 euros à 1,50 euros.

#### 7. Mise à l'état d'assiette des parcelles 3, 7, 11, 12 de la forêt communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité l'état d'assiette des coupes de l'année 2021, à savoir les parcelles 3, 7, 11 et 12, comme prévu dans le programme de gestion et d'exploitation établi par l'Office National des Forêts et signé en 2019.

Il est également précisé que l'ONF va réaliser un bilan sur les parcelles dont les épicéas scolytés ont été vendus précocement, afin de voir l'état des arbres restant et du sol après travaux d'exploitation, les possibilités de régénération naturelle puis d'envisager une révision du plan d'exploitation.

Des travaux d'entretien sont également prévus le long de la RD 374 sur 650m ainsi que la mise en place de plaques d'identification des parcelles.

#### 8. Nouveaux points du réseau d'éclairage public

Afin d'assurer une sécurité routière optimale, le conseil municipal DECIDE les aménagements d'éclairage public suivants :

- l'ajout d'un luminaire sur poteau existant rue de la Fontaine pour un montant de 350 euros

- l'installation d'un luminaire et d'un poteau avec branchement en aérien rue Largentier pour un montant de 860 euros
- l'installation d'un luminaire et d'un poteau avec branchement en souterrain rue de l'église pour un montant de 1080 euros.

#### 9. Subventions aux associations et au CCAS

Le conseil municipal DECIDE l'octroi des subventions aux associations comme suit :

Centre Communal d'Actions Sociales	1 000 €
SUBVENTION COMITE DES LOISIRS	1 300 €
SUBVENTION SAPEURS POMPIERS	300 €
SUBVENTION L'ARMAN'SONNE	400 €
SUBVENTION LES ARCHERS DU PEAGE	50 €
SUBVENTION UNION ERVYTAINE	50 €
Total :	3 100 €

#### 10. Organisation d'un concert du Festival en Othe

Le conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'accueillir un spectacle du Festival en Othe itinérant pour la saison 2021.

#### 11. Compte administratif et compte de gestion 2020 de la commune et des budgets annexes

Les comptes de gestion et comptes administratifs sont présentés comme suit :

Résultats de clôture d'exercice 2020 pour la COMMUNE est de 236 887,73 € avec

Recettes de fonctionnement	186 327,38 €
Dépenses de fonctionnement	147 798,92 €
Recettes d'investissement	43 448,51 €
Dépenses d'investissement	14 605,81 €

Le conseil municipal ADOPTE les comptes à l'unanimité

Résultats de clôture d'exercice 2020 pour le MULTISERVICE est de 11 752,16 € avec

Recettes de fonctionnement	9 589,00 €
Dépenses de fonctionnement	5 141,98 €

Recettes d'investissement 4 305,46 €

Dépenses d'investissement 0 €

Le conseil municipal ADOPTE les comptes à l'unanimité

Résultats de clôture d'exercice 2020 pour le SERVICE DE L'EAU est de 66 151,97 € avec

Recettes de fonctionnement 42 637,93 €

Dépenses de fonctionnement 45 173,49 €

Recettes d'investissement 18 253,41 €

Dépenses d'investissement 9 244,46 €

Le conseil municipal ADOPTE les comptes à l'unanimité

## 12. Proposition de budget primitif 2021 de la commune et des budgets annexes

### Budget communal

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2021	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2021
		001 Résultat de clôture reporté	8 445,51
16 Emprunts et dettes assimilées	10 300,00	1068 Affectation à la couverture d'autofinancement	15 277,49
204 Subvention d'équipement	2 500,00	10 FCTVA	260,00
21 Immobilisations corporelles		13 Subventions d'investissement	
<i>dont RAR repeuplement forestier 35 500€</i>	44 200,00	<i>RAR subvent° repeuplement forestier 11 777 €</i>	11 777,00
22 Dépenses imprévues	2 000,00	40 Amortissement éclairage public	1 196,00
			36 956,00
		021 Virement du fonctionnement	22 044,00
	59 000,00		59 000,00
DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2021	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2021
11 Charges à caractère général	84 380,00	002 Résultat de clôture reporté	213 164,73
12 Charges de personnel	35 605,00	70 Recettes forêt, chasse	80 200,00
65 Subventions, cotisation, école, indemnités	55 210,00	73 Impôts et taxes	68 600,00
66 Charges financières	1 650,00	74 Dotations, subventions et participations	40 398,00
67 Charges exceptionnelles	500,00	75 Loyers et salle des fêtes	5 562,00

42	Amortissement éclairage public	1 196,00	77	Produits exceptionnels	500,00
14	Reversement FNGIR	18 925,00			195 260,00
20	Dépenses imprévues	1 000,00			
		198 466,00			
023	Virement à la section d'investissement	22 044,00			
		220 510,00			408 424,73

### Budget du multiservice

DEPENSES INVESTISSEMENT			
2135	Installations générales	5000,00	chaudière
		5000,00	
RECETTES INVESTISSEMENT			
021	Virement de la section de fonctionnement	5000,00	
		5000,00	

DÉPENSES FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	1500,00	
6745	Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé	3000,00	Peinture (annulation loyer) + contexte sanitaire
023	Virement à la section d'investissement	5000,00	
		9500,00	
RECETTES FONCTIONNEMENT			
002	Résultat de fonctionnement reporté	11752,16	
75	Revenus des immeubles :	9600,00	12 mois + Taxe Foncière (sans augmentation loyer)
		21352,16	

## Budget du service de l'eau

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
		BP			BP
1391	Amortissement subvention d'équipement	1 190,40	001	Résultat d'investissement reporté	29 897,34
1641	Emprunt	5 200,00			
21	Immobilisations corporelles	22 800,00	1022	FCTVA	450,00
23	Installations, matériel et outillages techniques	10 000,00	28	Amortissements travaux et installations	16 087,92
		<b>39 190,40</b>			<b>46 435,26</b>
DEPENSES EXPLOITATION			RECETTES EXPLOITATION		
		BP			BP
011	Charges à caractère général	13 150,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	36 254,63
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 400,00	70	Vente eau et remboursement travaux particuliers	43 200,00
65	Autres charges de gestion (perte sur créances)	500,00	7581	FCTVA	150,00
66	intérêts d'emprunt	550,00	777	Amortissement subvention d'équipement	1 190,40
67	Charges exceptionnelles (titres annulés)	200,00			
68	Amortissements travaux et installations	16 087,92			
701249	Reversement redevances à l'agence de l'eau	6 200,00			
		<b>43 087,92</b>			<b>80 795,03</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'adopter ce projet de budget

### 13. Taux des taxes communales

Le conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE de maintenir les taux des taxes communales à l'identique.

#### 14. Questions diverses

Pas de questions diverses abordées

Séance levée à 21h00